



Protocole d'adhésion collective à l'association du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Entre les soussignés :

Nom de la collectivité :
Adresse, CP, Ville :
Téléphone : - Email(s) :
Représenté par :

Et
Association Tourisme et Loisirs Nantes Rezé – 44 rue de la Commune de 1871 – 44400 REZÉ

Tél : 02 40 75 91 17 – Mail : contact@tourismeloisirs44.fr – Web : www.tourismeloisirs44.fr

Représentée par Emmanuel DUPIN – Président

Il est arrêté ce qui suit :

Cette adhésion, valable du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, assure la collectivité de la coopération de Tourisme et Loisirs Nantes Rezé dans la mise en œuvre, l'organisation et l'amélioration de ses Activités Sociales & Culturelles :

❖ Pour les groupes :

- Conception, organisation et réalisation de programmes à la demande :
 - De week-ends, séjours et circuits en France et à l'Etranger,
 - d'activités ludiques, culturelles & de découverte en journée ou sur plusieurs jours,
 - de soirées festives, arbre de Noël, fêtes de fin d'année et toute autre activité collective...
- Proposition d'activités mutualisées pour :
 - Donner accès à des activités de loisirs et vacances à chacune des collectivités quel que soit sa taille ainsi qu'à tous ses ressortissants (offres inter-CE),
 - contribuer au remplissage des activités portées par une collectivité afin de lui permettre de réaliser son projet.

❖ Pour les salariés :

- Accès à un **service billetterie physique ou dématérialisée** (si disponible chez le partenaire) cinémas, parcs de loisirs & d'attractions, bien-être, spectacles, loisirs sportifs à tarifs réduits sans minimum de commande **dans nos locaux ou sur notre site Internet tourismeloisirs44.fr avec un code CSE**
- Tarifs préférentiels sur l'achat de la **Carte Loisirs**, carte de notre réseau ANCAV-SC, donnant accès à des réductions jusqu'à moins 35% chez nos partenaires vacances (Touristra Vacances, TLC, ULVF, VVF...), des avantages sur les loisirs et la culture en France, ainsi que sur les forfaits de skis dans plus de 150 stations de sports d'hiver.

Tarifs Carte Loisirs 2024 accordés à la collectivité sans minimum d'achat :

- **15 € (au lieu de 29.50 €) pour une personne seule**
- **19 € (au lieu de 37.50 €) pour un couple ou une famille**

Tarifs d'adhésion collective 2024

2.60 € par salarié présent dans votre structure avec un minimum forfaitaire fixé à 210 €

Exemple : si 100 salariés = $100 * 2.60 € = 260 €$ -> cotisation = 260 € ; si 55 salariés : $55 * 2.60 € = 143 €$ -> cotisation = 210 € minimum

Nombre de salariés présent à la signature du protocole

Adhésion 2024 à régler

Merci de joindre votre règlement, par chèque à l'ordre de **Tourisme et Loisirs**, ou par virement :

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0024 9989 585 BIC : CCOPFRPPXXX (La facture vous sera adressée en retour par mail.)

Fait en double exemplaire à Le

Pour la collectivité adhérente (Signature + cachet)

Tourisme et Loisirs